



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL RÉUNION SPÉCIALE BUDGET**

le 5 novembre 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

M. le Maire ouvre la réunion à 18h04.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION COW2019-144

Proposé par Mario Zanth

Appuyé par Michel Levert

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Demandes du public

4.1 Présentation par Richard Gadoua concernant des améliorations au chemin Brazeau

M. Richard Gadoua, 1103 chemin Brazeau, réitère la pétition présentée lors de la réunion régulière du 18 juin 2018 et de la réunion budgétaire du 15 janvier 2019 concernant les améliorations demandées sur le chemin Brazeau.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que des travaux de fossés ont eu lieu sur le chemin Brazeau au cours de l'année.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que plusieurs ponceaux ont été remplacés durant l'année, ce qui explique que certaines réparations de chemins n'ont pu être faites.

Mme Carole Parent, 1158 chemin Brazeau, explique qu'il y a de l'érosion dans la sol dans le chemin vis-à-vis la côte et que la situation devient dangereuse. Le maire Desjardins demande à M. Lenhart de faire un suivi sur la situation.

Mme Sheila Mann, 1221 chemin Brazeau, explique qu'il y a plusieurs années, il y a eu un gros investissement de la Cité afin de mettre de la roche sur le chemin Brazeau et que l'ensemble de la roche s'est retrouvé dans le fossé dans les jours suivants. Elle explique que de mettre plus de gravier ne règlera pas le problème puisqu'il est connu que le tout va se retrouver dans le fossé dans les jours suivants. Le maire Desjardins explique que lorsque le gravier est épandu et compacté, comme le chemin Rollin, il n'y a pas de problématique comme cela.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que le chemin Brazeau ne fait pas partie du plan de 10 ans, mais que cela est du à plein de facteurs et critères admissibles. Il ajoute que l'évaluation est faite en fonction de l'ensemble du réseau routier et de la circulation.

Mme Lise Rousseau, 1240 chemin Brazeau, explique que l'état du chemin a un impact majeur sur l'entretien des véhicules.

M. Paul Pagé, 1536 chemin Brazeau, explique que si le gravier est compacté, cela va éviter de la gadoue.

Maurice Hupé, 1278 chemin Brazeau, explique que le nombre de payeurs de taxes touchés devrait être considéré pour déterminer les priorités.

4.2 Présentation de Anne Lizotte concernant l'Expo Clarence-Rockland

Mme Anne Lizotte présente sa demande relative à la 10e édition de l'Expo Clarence-Rockland.

Suite aux questions, Michel Cousineau explique que des mesures temporaires seront considérées pour pallier au problème de connectivité.

DIRECTIVE: QUE le conseil mandate l'administration de trouver une option de connectivité pour l'aréna de Clarence-Rockland.

DIRECTIVE: QUE la pression budgétaire de 6 500\$ au budget de l'Expo Clarence-Rockland soit approuvée.

4.3 Demande d'aide financière pour le programme "Leadership et Teambuilding"

Helen Collier explique qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants de ce programme. Elle explique que leur demande d'aide financière est de 20 000\$.

DIRECTIVE: QUE la demande d'aide financière pour le programme Leadership and Teambuilding soit rejetée.

5. Présentation sommaire du budget préliminaire de 2020

Frédéric Desnoyers présente le sommaire du budget préliminaire 2020.

Suite aux questions, M. Desnoyers explique que la limite de la dette n'est pas fixe et change chaque année.

Suite aux questions, M. Desnoyers explique que la plupart des municipalités établissent une limite de dette afin d'éviter l'impact sur le budget municipal. Il ajoute que la dette n'est utilisée que pour les projets essentiels.

Suite aux questions, M. Desnoyers explique que le fonds de réserve pour l'eau peut sembler élevé mais qu'il sert à payer des infrastructures très coûteuses pour la Cité.

6. Présentation du budget préliminaire de 2020 des Services communautaires

Pierre Boucher présente les pressions budgétaires des services communautaires.

Suite aux questions, M. Boucher confirme que toutes les autres garderies de la région facturent les jours fériés.

Suite aux questions, M. Boucher explique que tous les fonds de surplus de la contribution municipale pour les garderies retournent dans le surplus de fonds municipal.

Suite aux questions, M. Boucher confirme qu'un plan avec les options d'augmentation de taux sera remis dans un rapport au début de l'année 2020.

Suite aux questions, Jean-Luc Jubinville explique qu'une réévaluation du programme de plantation d'arbres sera dans l'année, d'où la raison pour laquelle aucun budget n'est suggéré pour le budget 2020.

Suite aux questions, Martin Irwin explique que le programme de soutien financier a été modifié afin d'être plus inclusif, notamment pour les organismes qui ne sont pas nécessairement à but non lucratif.

Suite aux questions, M. Irwin explique que le fonds du tournoi de golf du maire n'inclut pas exclusivement les activités culturelles. Mme Helen Collier ajoute que cet évènement n'est pas financé par les fonds publics. M. Pierre Boucher explique qu'un rapport sera préparé par son département afin de clarifier les distinctions en rapport avec le programme de soutien financier et le fonds du tournoi de golf du maire.

Suite aux questions, Pierre Boucher précise que l'augmentation du taux de glace proposée est de 2.5% contrairement à tous les autres frais pour lesquels il s'agit d'une augmentation de 2%. Frédéric Desnoyers précise que si l'augmentation n'est pas accordée, la Cité devra payer le manque à gagner au CIH.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 2 000\$ pour la journée familiale annuelle au parc de Bourget demandée par le comité de loisirs de Bourget soit retiré.

DIRECTIVE: QUE les Services communautaires soient mandatés de préparer un rapport concernant les politiques relatives au programme de soutien financier et au tournoi de golf du maire.

Budget en Capital:

DIRECTIVE: QUE si le partenariat pour le projet de bandes de patinoires et la dalle de béton de Bourget n'est pas établi pour un montant de 45 000\$, le projet de bandes de patinoires du parc Cathy Cain sera fait avec 45 000\$ provenant de la subvention de la taxe sur l'essence et 5 000\$ de la réserve d'équipements. Autrement, le budget en capital proposé de 50 000\$ pour le projet de bandes de patinoires du parc Cathy Cain est rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 50 000\$ pour le projet de remplacement des structures de jeux du parc de Bourget soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 25 000\$ pour les tables de pique-nique et bancs soit approuvé.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que si la Cité décide de faire l'entretien des sentiers, il faut suivre les normes et ne pas réduire les services en cours de saison. Jean-Luc Jubinville ajoute que l'année passée des affiches ont été installées afin d'indiquer que les sentiers ne sont pas nettoyés et que la Cité n'en est pas responsable.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 35 000\$ pour le sentier pavé du parc Dutrisac soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 100 000\$ pour le développement du parc Du Moulin soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 113 300\$ pour le remplacement du plancher du centre Communautaire de Bourget soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 40 000\$ pour les plans et devis pour le remplacement de la toiture et du système de CVC à la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek soit approuvé.

M. Jubinville mentionne que suite à la réception du rapport d'ingénieur une réduction de 100 000\$ sera possible pour le projet des escaliers de secours extérieurs de l'aréna de Clarence Creek, pour un budget total de 106 000\$.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 106 000\$ pour la réparation des escaliers de secours extérieurs de l'aréna de Clarence Creek soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 100 000\$ pour le remplacement de l'équipement audiovisuel de la salle de spectacle Optimiste soit approuvé.

Suite aux questions, Jean-Luc Jubinville explique que le projet de nouveau garage des services communautaires fait suite à de graves enjeux au niveau de la santé et sécurité. Pierre Boucher ajoute que le but est également de centraliser les opérations en un seul endroit.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 424 000\$ pour l'aménagement de la cour extérieure du nouveau garage des services communautaires soit différé à la prochaine réunion budgétaire.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 17 000\$ pour l'achat d'une remorque à benne de 10 pieds soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 10 000\$ pour l'achat d'une remorque de 16 pieds soit approuvé.

Suite aux questions, Helen Collier explique que l'aspect développement économique du site web sera dans un projet différent que celui du site web.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 75 000\$ pour un nouveau site web soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 85 000\$ pour le remplacement du tracteur TYM soit approuvé.

7. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 21h16.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe